

**Affichage : le 12/06/2023**

**COMMISSION JURIDIQUE COUPES SENIORS**

**RÉUNION RESTREINTE TÉLÉPHONIQUE DU 11/06/2023**

**Présents :** Mme B. GOSSET, Mrs J.M HENON, H. LANNOY

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

**Journée du 07/06/2023**

**Coupe DEFISPORTS + :**

60062.1 ST LEONARD A - COQUELLES B A : Réserves de ST LEONARD A : « Je soussigné(e) MERLIN JEFFERSON licence n° 1906849564 Capitaine du club ET.S. ST LEONARD formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club S.C. COQUELLOIS, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de matchs plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club S.C. COQUELLOIS (5 dernières journées, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match) ». Confirmées, Appuyées mais non recevables car cette réserve ne concerne que le championnat. Homologué : ST LEONARD A 1 – COQUELLES B 2. Droits confisqués à Saint Léonard.

**Coupe VDC SPORTS COM :**

60074.1 : FRETHUN Fc A – ST MARTIN TATINGHEM B. Réserves de FRETHUN Fc : Je soussigné(e) WACQUET ALEXIS licence n° 2543207287 Capitaine du club FRETHUN F. C. formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club FOOTBALL CLUB SAINT MARTIN LEZ TATINGHEM, pour le motif suivant : des joueurs du club FOOTBALL CLUB SAINT MARTIN LEZ TATINGHEM sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. Non confirmées, non appuyées, non recevables. Homologué : FRETHUN A 2 – ST MARTIN TATINGHEM B 0. Droits confisqués à Frethun.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée à [direction@cotedopale.fff.fr](mailto:direction@cotedopale.fff.fr) (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président : Mr JM Henon